

U-17-04 Bois d'œuvre

Tarif américain de 2017 sur le bois d'œuvre

Attendu que l'industrie du bois d'œuvre dépend d'exportations commerciales équitables de ses produits sur le marché des États-Unis.

Attendu que la récente décision du département américain du Commerce d'imposer des droits compensatoires sur les importations de bois d'œuvre en provenance du Canada met en péril la vitalité de cette industrie.

Attendu que de nombreuses collectivités du Canada atlantique dépendent d'une industrie du bois d'œuvre dynamique.

Et attendu qu'au cours des 35 dernières années, les conditions de marché, jusqu'à aujourd'hui, justifiaient une exemption des droits d'importation sur les produits du bois d'œuvre du Canada atlantique.

Il est par conséquent résolu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick demande de façon urgente au gouvernement du Canada de faire tous les efforts nécessaires pour conclure une entente négociée avec le gouvernement des États-Unis qui inclut une « exemption des Maritimes » qui s'appliquera à tous les producteurs de bois d'œuvre du Canada atlantique.